

Fiche d'information sur les assurances individuelles

En adhérant à la section SUBAQUATIQUE du RSCC, vous devenez automatiquement licencié FFESSM et êtes donc couverts dans la pratique de la plongée par l'assurance de la fédération.

Pour certains, vous êtes également licenciés FSGT et bénéficié donc des garanties qui y sont liées. En ce qui concerne la FFESSM, c'est sur leur site que vous pourrez vous renseigner de manière très complète.

ATTENTION, les garanties ouvertes par la licence (FFESSM ou FSGT) n'incluent que votre **Responsabilité Civile**, c'est-à-dire que vous êtes couverts financièrement, dans certaines limites, pour les dommages causés accidentellement à autrui. Il est important de se renseigner sur le site des fédérations concernées ou en lisant attentivement les documents qui vous sont fournis.

- Elles ne couvrent pas les accidents qui peuvent survenir sans la responsabilité d'une autre personne. Pour cela vous devez souscrire une AIA (Assurance Individuelle Accident). **L'AIA est facultative mais il est fortement conseillé d'en souscrire une** dans le cadre de notre activité.

- **L'Assurance Annulation Voyage n'est jamais comprise** dans les contrats avec nos prestataires et il peut être utile d'en souscrire une en complément.

L'AIA

En cas d'accident corporel dans le cadre des activités de l'association (pas obligatoirement en plongée), certaines dépenses peuvent rester entièrement à la charge du pratiquant ou n'être que partiellement remboursées par la Sécurité Sociale.

Une « Assurance Individuelle Accident » peut intervenir quand les assurances de la vie quotidienne (SS, Complémentaire Santé, assurance CB...) n'interviennent pas ou ont atteint leurs limites. Elle comprend en général des prestations d'assistance (avance sur frais médicaux à l'étranger, rapatriement sanitaire...)

La FFESSM propose en partenariat avec le cabinet LAFONT/ASSURDIVING différentes formules en AIA ainsi qu'en Annulation Voyage. Il vous appartient de les étudier et d'y souscrire (vous pouvez le faire vous-même en ligne en vous munissant de votre numéro de licence et en vous connectant sur le site web du cabinet LAFONT [Lafont Assurances \(lafont-assurances.com\)](http://lafont-assurances.com))

Les AIA proposées par la FFESSM sont liées à votre licence et expirent donc en même temps que la licence. Elles vous couvrent dans le monde entier. D'autres assurances personnelles ou spécifiques à la plongée chez certains assureurs peuvent également vous couvrir. Renseignez-vous sur vos contrats existants ou chez les autres assureurs : DAN Europe, Assurance Au Vieux Campeur, Multisport Assurance... A vous de choisir celles qui vous conviennent !

A titre d'information pour l'année 24/25	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine	Loisir 1 Top	Loisir 2 Top	Loisir 3 Top
Prix Assurance complémentaire individuelle accident FFESSM	23.50 €	28.00 €	48.00 €	12.50 €	45.00 €	56.00 €	93.00 €
Garantie Voyage : Garantie annulation/interruption/bagage pour un séjour de plongée de moins de 21 jours consécutifs dans le monde entier.							12.00€